

Autres Gibiers d'eau

☞ Tableau de synthèse

Tableaux de chasse	Les actions en faveur de la connaissance ou du développement de l'espèce	Autres données
<ul style="list-style-type: none"> • Enquête tableaux de chasse effectuée auprès des détenteurs de droit de chasse. • Enquête nationale tableaux de chasse à tir. • Analyse des carnets de prélèvements sur le DPF. 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des effectifs hivernants par le réseau Oiseaux d'Eau Zones Humides (OEZH) de l'ONCFS/FNC en partenariat avec les FDC. • Etudes des réserves énergétiques par la méthode M. BOOS. • Suivi des effectifs en situation de Vague de froid par le réseau OEZH • Aides à l'aménagement des zones humides. • Gestion des oiseaux trouvés bagués. 	<ul style="list-style-type: none"> • Observateurs de terrain.

☞ Historique et présentation

Les canards de surfaces et les plongeurs représentent la majeure partie des gibiers d'eau en Ardèche. Les limicoles et rallidés sont peu chassés. Les prélèvements, toutes espèces confondues, excepté Colvert et Bécassines, se limitent à quelques centaines d'individus. C'est le fleuve Rhône qui regroupe le plus grand nombre d'espèces.

☞ Prélèvements

L'enquête nationale des tableaux de chasse à tir permet d'estimer le prélèvement à seulement quelques centaines d'individus. Cependant sur le DPF, principale zone de prélèvement, l'analyse des carnets de prélèvements de la saison 2002/2003 confirme les résultats de l'enquête nationale avec 196 Sarcelles d'hiver, 231 Morillons, 129 Milouin et seulement quelques dizaines pour les autres espèces.

☞ Evolution

Différents selon les espèces, les comptages effectués avec le réseau OEZH montrent que les effectifs des deux espèces de canards plongeurs les plus représentées (milouin et morillon) sont à la baisse, peut-être due à la présence de nouvelles zones humides, comme les carrières d'exploitation, sur lesquelles ils se sont nouvellement installés. Les effectifs de la Sarcelle d'hiver sont plus ou moins stables.

☞ Répartition

La plupart des observations d'oiseaux d'eau sont réalisées sur le fleuve Rhône et ses parties connexes.

☞ Actions en faveur des espèces

✓ Actions réglementaires

Les périodes d'ouverture et de fermeture ainsi que les modalités de chasse sont fixées par arrêté ministériel. Sur le DPF les prises journalières sont limitées et contrôlées par un carnet de prélèvement.

✓ Actions techniques

Les comptages effectués dans le cadre du réseau OEZH apportent davantage d'informations que les tableaux de chasse et les observations des chasseurs concernés. La mise en place du protocole vague de froid constitue un suivi complémentaire et permet d'adapter des mesures de gestion cohérentes avec les besoins de l'espèce en cas de situations climatiques exceptionnelles. L'ONCFS, la FDC de l'Ardèche et les chasseurs locaux participent au suivi des réserves énergétiques des Canards conformément au protocole BOOS M. (Colvert, Milouin, Morillon, Sarcelle hiver et foulque). La FDC récolte les bagues des oiseaux prélevés et organise la circulation des informations.

✓ Actions financières

L'aménagement de zones humides peut faire l'objet d'aides financières.

✓ Les aménagements cynégétiques favorables à l'espèce

L'aménagement ou la restauration de zones humides.

☞ Les dégâts occasionnés par l'espèce

Ces espèces ne causent aucune nuisance aux activités humaines.

☞ Les facteurs agissant sur le devenir de l'espèce

Les facteurs défavorables	Les facteurs favorables
<ul style="list-style-type: none"> - La destruction de la végétation rivulaire du fleuve par la CNR (Destruction de roselières de Phalaris, phragmite...) - Drainage de zones humides. 	<ul style="list-style-type: none"> - La restauration de zones humides - Les mesures agri environnementales en faveur de la conservation des zones humides.

